

TRY  
**BLACK HORSE**  
ALE  
100 Years of Brewing  
Experience behind it

**Le Monde  
Ouvrier**



**The Labor  
World**

DRINK  
**DOW'S ALE**  
Standard of Strength  
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: LAncaster 5361

## A bâtons rompus

Les unions internationales ont bien commencé leur campagne de propagande: plus de 5,000 personnes assistaient à la première assemblée, tenue mercredi dernier, à l'aréna Mont-Royal et ont eu l'occasion d'entendre de bons et solides discours. Qui donc prétendait que le Travail organisé, tel que représenté par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et la Fédération Américaine du Travail, perdait du terrain, tous les jours? Et ce n'est que le commencement, car, sous peu, d'autres assemblées suivront. On nous informe qu'une conférence provinciale des unions internationales et nationales et des fraternités des employés de chemins de fer sera tenue aux Trois-Rivières, les 31 juillet et 1er août prochains, alors que des voies et moyens seront pris pour consolider les rangs du Travail organisé et amener sous notre bannière des milliers d'ouvriers et ouvrières non encore organisés ou qui font partie d'autres groupes pas assez forts numériquement ou qui tentent de sectionner la classe ouvrière.

Pour un moribond — comme on se plaît à le dire en certains quartiers — le Travail organisé ne se porte pas trop mal, qu'en pensez-vous?

La commission des pensions de vieillesse émettra, au cours du mois de juin, 35,178 chèques pour un montant de \$1,115,034. Cela commence à compter et dire que pendant plus de dix ans nos vieux et nos vieilles ont été privés d'environ un million de dollars par mois tandis que nous, du Québec, avons contribué indirectement à soutenir ceux des autres provinces canadiennes. A qui la faute? Evidemment au gouvernement de Québec, qui n'a pas eu le courage moral de résister aux influences indues qui étaient opposées au système de pensions de vieillesse, vous savez tous pourquoi; inutile de le répéter puisque c'est le secret de polichinelle. Il en est de même dans bien d'autres domaines, le progrès, cela semble faire mal au coeur à un tas d'étrangers qui ne vivent que dans le passé. Ça c'est leur affaire, mais qu'ils laissent au moins les autres marcher de l'avant et se contentent d'en profiter par la suite. Toutes les réformes sociales réalisées depuis vingt-cinq ans ont rencontré leur opposition systématique: ils seraient bien en peine d'expliquer le pourquoi de celle-ci. Heureusement que personne ne peut arrêter la marche du progrès et que le peuple commence à comprendre, mais eux comprendront-ils avant qu'il ne soit trop tard?

Qui aurait jamais cru que ce serait le mouvement syndical catholique qui le tout premier aurait déclenché une grève, suivie d'une seconde, pour obtenir l'atelier fermé et ce dans la ville de Sorel, en dépit de l'ukase du gouvernement qu'il ne tolérerait pas d'"atelier fermé" dans notre bonne province de Québec?

Encore une illusion qui s'envole. On nous avait si bien habitués à croire que le syndicalisme catholique était irréductiblement opposé aux grèves, qu'il obtiendrait par la conciliation et l'appui du clergé la réalisation de ses légitimes demandes. Il paraît que ça ne marche pas lorsque les intérêts du Capital sont en jeu, même lorsqu'il s'agit de nos bonnes vieilles maisons d'affaires canadiennes-françaises.

Non pas que nous les blâmons, bien au contraire, nous les félicitons plutôt de la victoire qu'ils ont remportée; mais alors pourquoi tant avoir condamné les unions internationales qui luttent depuis des années et des années pour la reconnaissance de l'atelier fermé, avec cette différence toutefois qu'elles ne devaient compter que sur leur seule force économique et que, tout au moins dans la province de Québec, elles n'ont pas eu recours à la grève sur le tas, même lorsque ce tas se trouvait dans un terrain voisin de la manufacture.

On n'a pas, non plus, menacé d'arrestation les dirigeants de cette grève. Tiens! tiens! il y aurait donc dans tout deux poids et deux mesures!

Le duc de Windsor, ex-souverain de l'empire britannique, vient de convoler en justes noces avec Mme Wallis Warfield, en dépit de tous les obstacles dressés sur son chemin. Il a sacrifié pour elle sa couronne et a encouru non seulement la disgrâce mais même le courroux et la haine d'un tas de vieux bonzes attachés aux préjugés d'un autre âge. Franchement, nous avons de l'admiration pour lui, car bien rares ceux qui auraient eu le courage de renoncer aux adulations et à l'orgueil qui marchent de pair avec le titre de souverain d'un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais et tout cela pour l'amour d'une femme; espérons qu'elle saura lui rendre la vie heureuse et le récompenser de tous les sacrifices qu'il a faits pour elle.

Puisqu'on lui fait si grise mine dans la haute gomme de son pays, qu'il vienne donc vivre sur son ranch en Alberta, en vrai Canadien, et abandonne en même temps son dernier titre de duc de Windsor.

Edward F. Grady, le premier assistant secrétaire du Département du Travail des Etats-Unis, a prononcé un discours remarquable lors de la récente conférence de l'Union internationale des ouvriers de la robe, au cours duquel il a fait allusion à la lutte qui se poursuivait dans la province de Québec contre cette union en particulier et contre toutes les unions internationales, qu'il regrettait; il ajouta que le trade-unionisme avait les mêmes objectifs que la religion: rendre le peuple meilleur en améliorant ses conditions économiques qui à leur tour influent sur la moralité.

Il estime qu'il est souverainement injuste de vouloir établir l'incorporation obligatoire des unions ouvrières ou de vouloir dicter aux ouvriers à quel genre d'organisation ils devront appartenir, il est convaincu que les unions ouvrières, sous une sage direction — comme la plupart le sont d'ailleurs — joueront à l'avenir un rôle prépondérant dans la gouverne de la vie industrielle à travers le monde.

Plus de 30,000 visiteurs sont allés voir les cinq charmantes petites Dionne, au cours de mai. Il n'y a aucun doute qu'elles ont un attrait puissant chez une foule de personnes, mais cette curiosité nous semble plutôt déplacée, tout comme la commercialisation à outrance des fameuses petites jumelles. Main-

## Au Conseil des Métiers et du Travail

Pour faire suite à une recommandation de son exécutif, en date du 20 mai, le Conseil des Métiers et du Travail a pris, jeudi soir, la détermination de protester auprès du président de la Fédération Américaine du Travail, M. William Green, contre la façon dont le cas des débardeurs du local 373 de Montréal avait été réglé par le président général J.-P. Ryan de l'Union internationale. Afin de faire connaître la véritable situation des débardeurs de Montréal, une lettre sera adressée à toutes les unions locales des ports américains et canadiens de l'Atlantique, leur demandant quelles suggestions elles peuvent faire pour en arriver à un règlement du litige qui devient de plus en plus grave pour les débardeurs du local 373.

Copie de cette lettre sera envoyée au président Ryan et au Conseil des Métiers et du Travail de New-York dont M. Ryan est président.

Le président Trépanier explique sa visite à New-York, en rapport avec cette affaire. Une promesse aurait été faite, en présence des officiers généraux, que toute la question serait réglée le 1er juin, en permettant aux membres du local 373 de travailler sur le port de Montréal. On reproche au président Labelle, du local 375, d'être la cause que cette promesse n'a pas été tenue. Il appert que, pour retarder la mise au travail de ces ouvriers, le président Labelle aurait augmenté le prix d'initiation à \$10 pour les membres du local 373 qui désiraient entrer dans le local 375, en plus de les faire attendre 15 jours ou plus avant de pouvoir travailler.

M. Trépanier ajoute que "tous les moyens à notre disposition ont été pris pour obtenir pour les débardeurs ce à quoi ils avaient droit" et M. Ryan promettait que l'an prochain tout serait rétabli au port en faveur de l'Union internationale.

Les délégués Trolsaas, Duquette, Sarkin et Wolfe soutinrent que l'heure était arrivée de faire reconsidérer la situation des débardeurs par les autorités internationales, et tant que la question ne sera pas réglée à l'avantage du local 373, il est proposé que le Conseil ne reconnaisse pas le local 375 comme local de l'Union internationale.

Rien ne passe inaperçu dans le monde travailleur. Ainsi une lettre du Conseil des Métiers et du Travail de Los Angeles informe le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal que le populaire acteur de cinéma Buck Jones avait fait construire une maison par des non-unionistes. On demande de protester énergiquement dans les journaux ouvriers, en mentionnant que les vues dans lesquelles apparaît Buck Jones sont injustes au Travail organisé et que copie de cette protestation soit envoyée à Buck Jones et au studio Universal.

La conférence en vue d'une fédération provinciale du travail aura lieu le 31 juillet et le 1er août aux Trois-Rivières, à la salle du Conseil des Métiers et du Travail, 401, rue Royale. Les quartiers généraux de la conférence seront à l'hôtel Saint-Mau-

tenant qu'elles n'ont plus autant besoin de soins particuliers et qu'elles commencent à comprendre, il serait, à notre avis, temps de les remettre à leurs parents et de les laisser vivre au sein de leur famille.

La radio nous annonçait, jeudi soir, que les honorables MM. Duplessis et Tremblay avaient décidé de convoquer des réunions pour faire connaître les diverses lois sociales qu'ils viennent de faire adopter par la Législature. C'est une bonne idée, d'autant plus que ces lois prêtent à tant d'interprétations fantaisistes, parce qu'elles sont conçues dans des termes obscurs et difficiles à comprendre, même pour les gens de métier. N'aurait-il pas été plus facile de convoquer les intéressés, c'est-à-dire les unions internationales et les syndicats catholiques, avant d'adopter ces lois et de les rédiger selon les besoins de ces organismes auxquels elles doivent s'appliquer? Non, on a jugé plus prudent de passer outre. Mais, au fait, est-ce que le bourreau consulte sa victime avant de l'occire? Car il est maintenant clair comme le jour que ces lois ont été passées dans le but d'étrangler les unions internationales d'abord, et les syndicats catholiques s'ils devenaient par la suite assez forts pour mener une lutte énergique à l'exploitation de l'homme par l'homme.

En attendant, espérons que les interprétations de ces lois par nos ministres nous aideront à connaître et à comprendre "l'instrument de notre supplice".

La base de représentation des unions sera la même que celle en usage au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Un appel pressant d'un appui financier au Conseil est référé à l'exécutif.

Le délégué Alphéus Mathieu fait part de sa mission au Comité des Citoyens. Le but de la réunion était de prendre les moyens de faire disparaître les secours directs, au cours de l'été. On invoque que l'opération serait moins douloureuse que durant l'hiver, et on suggère de les remplacer par des travaux publics ou autres.

On regrette que le gouvernement provincial n'ait pas encore répondu aux protestations, en ce qui concerne la grève de Sorel et la Dominion Coal Co., qui refuse de l'emploi à des manuteneurs de charbon, parce qu'ils se sont organisés.

M. John W. Bruce, organisateur des plombiers, de Toronto, fit une courte causerie sur la situation ouvrière de la province-soeur. Il relate que le premier ministre Hepburn est à organiser une force militaire de 400 hommes, aux dépens de la province d'Ontario, pour faire opposition au Travail organisé, au cas où des troubles surgiraient occasionnés par le C. I. O.

A une question posée par le délégué Sarkin, au sujet du bill concernant l'office du travail, le président Trépanier répond que demande d'une copie avait été faite et que 48 heures après une lettre était reçue, disant qu'il était trop tard pour y apporter aucun changement.

Le comité d'organisation rapporte que la vieille union des mouleurs renaitra bientôt. Une assemblée eut lieu ces jours derniers, à laquelle assistaient 250 ouvriers de ce métier.

L'appui moral a été accordé à l'étiquette de l'Union des Travailleurs en chaussures et au cadre de l'Union des Employés de tavernes. Des efforts doivent être faits pour patroniser les seuls endroits où la carte est en évidence et où les commis de table portent le bouton de l'union, ainsi que les magasins vendant la chaussure de l'union.

Le délégué Jos. Pelletier, de l'Union des Relieurs, offre sa démission comme membre de l'exécutif. C'est avec regret que la démission de l'ami Pelletier fut acceptée.

### DES PENSEES

Le plaisir est le bonheur des fous et le bonheur est le plaisir des sages. Je préfère un sage qui m'attriste qu'un fou qui m'égaie, car la sagesse est sur les lèvres de ceux qui vont mourir.

### UNE CALAMITE

La faillite de l'industrie de pourvoir pour ses employés des conditions de vie décentes oblige le secours à remplacer les salaires à un degré lamentable.

# Ce qui se passe dans nos unions

Par BEN. DROLET.

## LES CIGARIERS DOIVENT-ILS ESPERER ENCORE ?

Un corps de métier dont on entend rarement parler, depuis plus d'une année, est celui des cigariers. Il y a beaucoup de raisons à cela et les circonstances qui entourent celles-ci nous empêchent d'en dire trop rien. Cependant, on sait, pour ceux au moins qui devraient le savoir, que la vieille union No 58 des Cigariers a subi des revers inqualifiables. On pourrait attribuer cette déchéance au manque de coopération de la part du Travail organisé en général; il faut bien aussi admettre que les systèmes de fabrication qui ont été introduits dans l'industrie cigarière ont porté un dur coup au véritable ouvrier cigarière, qui, maintenant voué à une décadence complète.

L'introduction de la machine extra perfectionnée pour la fabrication du cigare a occasionné la diminution de la main-d'oeuvre masculine. Précédemment, à l'introduction de la machine que nous venons de mentionner, les autres systèmes établis ont permis l'emploi exclusif de la main-d'oeuvre féminine, par conséquent, les ouvriers cigariers se trouvent par le fait même éliminés de l'industrie complètement.

Nous est-il permis de croire que cet état de choses pourrait durer indéfiniment, sans qu'aucun obstacle vienne y mettre un frein? Il se peut qu'il se produise un "crac", comme on peut dire. Depuis déjà plusieurs années, cet essai se pratique d'une façon non satisfaisante, dit-on. Les consommateurs de cigares ne semblent plus apprécier cette marchandise comme étant la plus parfaite au point de vue fabrication.

Notre appréhension nous donnera peut-être raison de croire, qu'un jour ou l'autre, la situation du cigarière redeviendra ce qu'elle était, assez satisfaisante. Toutefois, ce qui nous fait espérer cela, c'est que des rumeurs courent la rue, parmi les intéressés, que le travail exécuté par la machine ne donne plus satisfaction aux commerçants de cigares du pays. Nous apprenons avec joie que des centaines de mille cigares seraient à maintes reprises retournés à l'envoyeur pour cause de mauvaise fabrication par la machine. Les clients s'en plaignent amèrement et demandent à grands cris une marchandise supérieure à celle qu'on tente de leur faire accepter malgré eux.

Si la chose se répète assez souvent, comme nous avons toujours pensé que cela arriverait, il n'y a aucun doute que nous reverrons dans un jour rapproché les ouvriers cigariers reprendre leur place au banc comme par le passé. Là on verra avec orgueil renaître dans toute sa splendeur d'autrefois la vieille Union des Cigariers, No 58, de Montréal, et c'est à souhaiter.

UN ANCIEN PRÉSIDENT.

## INTERESSANT POINT A MEDITER

On ne se gêne pas d'affirmer, dans certains milieux politiques et économiques, que les unions internationales professent des principes communistes. Qu'il nous soit permis d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'obligation que prend chaque nouveau membre entrant dans l'union. On voit et entend formuler cette promesse à chacune des assemblées des unions internationales. D'abord, le nouvel adepte déclare sur son honneur le plus sacré promettre de ne rien révéler des affaires de l'union; d'observer les règlements et de se servir de tous les moyens légaux et honnêtes pour procurer de l'emploi à ses confrères. On s'engage aussi à toujours exiger la marque syndicale sur les produits que l'on achète et de n'employer que des membres de l'union quand ce sera possible. En outre, il y a cette affirmation de ne faire partie d'aucune organisation révolutionnaire ou communiste et de ne jamais participer à tout groupement tendant à causer du désordre. Le président de plus fait affirmer au candidat, sur son honneur, de ne pas être et de ne pas devenir, aussi longtemps qu'il sera membre de l'union, adhérent à une organisation révolutionnaire ou communiste; et qu'il n'aidera, n'encouragera ou n'appuiera en aucune manière un groupement de ce genre. En participant à une semblable organisation, le membre perd automatiquement tous droits que l'union lui confère. Il est assuré à l'adepte que la présente obligation ne vient pas en conflit avec ses devoirs domestiques, ses opinions politiques ou ses croyances religieuses. Tel est l'engagement pris par chaque aspirant membre.

## EMPLOYÉS MUNICIPAUX RECLAMANT L'ARBITRAGE

Le Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis tenait lundi de cette semaine, une assemblée spéciale, afin de discuter une question, qui intéresse spécialement les employés municipaux de la ville de Québec. L'assemblée était sous la présidence de Michael Walsh, un grand nombre de délégués des différents locaux affiliés y assistaient.

Après avoir pris connaissance du projet de l'union des employés municipaux, dont les demandes formulées par cette union ont été déposées devant le gouvernement provincial, réclamant la formation d'un bureau d'arbitrage, pour s'occuper de juger des différentes réclamations. A l'unanimité, les délégués ont approuvé le projet; 1o réajustement des salaires qui furent réduits de 5 cents l'heure en 1934; 2o reconnaissance de l'union par la ville et de l'échelle des salaires demandée; 3o réglementation des tarifs payés pour le temps supplémentaire. L'union des employés municipaux, local No 2, attend toujours avec impatience ce que le ministère du travail, décidera relativement à ces justes réclamations.

## ELECTIONS CHEZ LES TYPOS DU 176

L'élection des officiers de l'Union Typographique de Montréal, No 176, (langue anglaise), qui eut lieu le 26 mai dernier, et à laquelle plus de 500 bulletins de vote furent enregistrés, donna le résultat suivant: Président, R.-M. Bennett, élu par une majorité de 96 sur M. Robertson et de 184 sur William Gillespie, ses concurrents; secrétaire-trésorier, James Phillip, réélu pour le 25e terme; vice-président, élu par acclamation, F. Cartwright; secrétaire-archiviste, T.-P. Keenan; sergent d'armes, Fred Steff; correspondant au *Journal Typographique*, T. Carter. Comité exécutif: A.-L. Bellotti, T.-J. Carter, R.-B. Goodyer, William Skanes, Paul Vergeylen. Vérificateurs: A.-L. Bellotti, J.-T. Edward, F. Hammond. Syndics: John Cantwell, Thomas Healy, A.-C. Read. Délégués au Conseil des Métiers et du Travail: T.-J. Carter, J.-R. Moore, J.-A. Ricard, Paul Vergeylen. Délégué à la convention de l'Union Typographique Internationale, à Louisville, Ky., William Skanes. Déléguée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, Frank Wright, jr. Délégués à la Conférence inter-provinciale des Unions typographiques de Québec et Ontario, qui aura lieu à Montréal, les 25 et 26 juin, à l'hôtel Pennsylvania: R.-M. Bennett, B.-R. Goodyer, Thos. Healy.

## LES PEINTRES ET LE NOUVEAU CONTRAT COLLECTIF

L'Union des Peintres-Décorateurs, local 349, tenait, lundi, une séance toute spéciale à laquelle la discussion se fit autour du nouveau contrat de travail de la construction.

Une copie de la *Gazette officielle* de Québec en mains, le président J.-E. St-Laurent et l'agent d'affaires Arthur Renaud donnèrent tous les renseignements y contenus. Le point important qui occupe les ouvriers peintres, est de savoir si les contrats obtenus par les entrepreneurs avant le 1er mai, seront exécutés au taux de 60 cents de l'heure ou au taux de 66 cents de l'heure. Maintenant, on invoque que la semaine de 44 heures serait exigée, au prix seulement de 60 cents. Alors, dit-il, si on réclame que les heures de travail doivent être mises en vigueur du 1er mai, conséquemment les 66 cents de l'heure doivent être également payés, même sur les contrats pris avant le 1er mai.

D'après le dernier paragraphe du contrat de travail, paru dans la *Gazette officielle*, il est clairement bien dit que le contrat sera rétroactif du 1er mai. C'est pourquoi les intéressés se trouvent dans un dilemme. Certains entrepreneurs ont déjà commencé à mettre à exécution les dispositions du nouveau contrat; d'autres prétendent que leur travail est sous l'empire des contrats obtenus avant le 1er mai. Cette question difficile sera soumise au Conseil des Métiers de la Construction à sa prochaine séance, le 10 juin, afin que celui-ci définisse la position des peintres au comité paritaire.

## Demandez l'étiquette de l'Union sur toutes vos marchandises Always demand the Union Label -- It pays

Reproduction des marques syndicales, cartes d'ateliers, boutons, et insignes de travail qui désignent l'affiliation aux unions internationales affiliées à la Fédération Américaine du Travail.

Union Labels, Shop Cards, Working Buttons and Emblems used to designate membership in the affiliated National and International Unions with the American Federation of Labor.

The image displays a wide array of union-related graphics. At the top, there are several circular and rectangular labels with text like 'I.P.E.U.', 'CUSTOM TAILORS UNION', and 'UNION LABEL'. Below these are more complex emblems, some featuring symbols like a hammer and sickle, a gear, or a scale. There are also smaller, more decorative labels for specific trades like 'SHOES AND SHOE WORKERS UNION' and 'JEWELRY WORKERS UNION'. The bottom section includes larger, more prominent labels such as 'UNION MADE' and 'UNION LABEL' with various designs and text. The overall layout is a grid-like arrangement of these diverse union symbols.

# Le ralliement des Unions Internationales un franc succès

L'assemblée éducationnelle organisée par le Conseil des Métiers et du Travail a été un franc succès.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que plus de 5,000 ouvriers de toutes les catégories de métiers étaient réunis, à l'aréna Mont-Royal, pour entendre les chefs ouvriers décrire, ce qu'a été et ce qu'est le mouvement international dans cette province.

Dès 8 heures précises, la fanfare des cornemuses du Canadien National, faisant son entrée dans l'aréna, précédant l'union des wagonniers, loge 606, Saint-Henri, laquelle s'était rendu en parade au lieu du ralliement général des ouvriers internationaux. On remarquait sur l'estrade l'hon. C.-J. Arcand, ancien ministre du travail; A. Mathieu, commissaire du chômage; Arthur Martel, membre de l'exécutif général de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; Me Charlemagne Rodier, aviseur légal du Conseil des Métiers et du Travail; Me Lucien Rodier; Pierre Lefebvre, vice-président du Conseil des Métiers et J.-E. Gariépy, secrétaire du même conseil; L.-A. Beaudry, vice-président de l'union internationale des Wagonniers d'Amérique; Albert Roy, vice-président de l'union internationale des ouvriers en fourrures; P. M. Draper, président du Congrès ouvrier du Canada; J. W. Bruce, organisateur de l'union internationale des plombiers de Toronto; l'échevin Jos. Schubert, Bernard Shane, Rose Pesota, de l'union de la confection de la robe; A. Duquette, agent d'affaires de l'union amalgamée de la confection pour hommes, et Candide Rochefort, M.P.P., membre de l'union internationale des Briquetiers et plusieurs autres.

L'assemblée était présidée par le président du Conseil des Métiers, M. Raoul Trépanier, lequel souhaita une cordiale bienvenue aux dirigeants et remercia la nombreuse assistance d'avoir répondu à l'appel du comité qui était chargé de cet événement sans précédent.

M. Trépanier rappelle que ce ralliement est simplement pour démontrer que le mouvement international, vieux d'un demi-siècle, est toujours ce qu'il a été à son début, quoi qu'en disent les adversaires. Les orateurs, ajoute M. Trépanier, démontreront ce que les détracteurs se servent pour le détruire.

Le premier à adresser la parole fut M. Candide Rochefort, il reçut une enthousiaste ovation. Son discours comporte tout ce que les unions internationales renferment dans leurs idéals. Il exprime son appréciation d'avoir l'honneur de rencontrer les chefs ouvriers de la métropole. Dans certains milieux, on ne donne pas la valeur du mouvement international. Cependant, il est installé ici depuis plus d'un demi siècle, il est par conséquent venu avant d'autres organisations et il a déployé ses activités en réclamant pour les travailleurs des réductions d'heures de travail et des meilleurs salaires. Il a aussi exigé une sécurité ouvrière telles que pensions de vieillesse, accident, mortalité, maladie. Le mouvement international a visé en plus à une augmentation du pouvoir d'achat en masse. Il exige également que la machine soit au service des individus et non pas ces derniers, au service de la machine. Il cherche à promouvoir l'éducation sociale et économique pour agir comme chef. Pourquoi tant d'opposition à cela? Les pouvoirs publics devraient s'inspirer plutôt des suggestions qui leurs sont faites.

Les unions internationales font aussi de la mutualité, elles payent des pensions de vieillesse à ses membres, c'est plus que les gouvernements ont faits jusqu'ici. Oui, les unions sont ici pour y rester et il y a de la place dans le Congrès pour des unions internationales et nationales et pour tous les ouvriers de n'importe quel groupe.

Il y a un besoin d'organisation qui se fait sentir, déclare M. Rochefort, nous devons par conséquent se rallier à l'union internationale et les canadiens-français doivent le faire, parce qu'il n'y est pas question de races et de religions. Ah! dit-il, on crie que l'union internationale constitue un danger pour le Canadien-français! Oui. On se réveille et nous le sommes plus qu'on ne le croit.

Comme j'ai dit que je donnerai ma pensée, déclare l'orateur, les Canadiens-français ont perdu de leur influence dans le domaine économique. Nous de-

vons donc sans crainte s'associer avec les autres nationalités, parce que la guerre qui se poursuit est une des plus pacifiques. Nous avons depuis longtemps enduré une dictature, nous ne la subirons pas sous un manteau fasciste, dit-il. L'orateur termine ses remarques en réclamant la nécessité de l'atelier fermé et son importance, malgré les déclarations du ministre du travail, dans la grève de Sorél. Ce que nous voulons, c'est le droit de s'organiser et conférer avec les patrons pour qu'il nous soit possible d'atteindre un but. Ceci serait une saine démocratie à base de justice.

\* \* \*

L'échevin Schubert réclame que tout homme et toute femme qui travaillent doivent recevoir un salaire décent pour vivre et ce n'est que par l'organisation qu'ils peuvent l'obtenir.

\* \* \*

"J'ai lu avec attention, déclare M. P.-M. Draper, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, les deux lois édictées par l'Assemblée législative de Québec le mois dernier, le bill No 55, loi relative aux salaires des ouvriers et le bill 209, loi des salaires raisonnables. Ces deux lois confèrent au gouvernement le droit de statuer par ordre en conseil qu'une entente collective de travail peut être imposée à tous les employés et les employeurs d'une région déterminée de la province et aussi de l'étendre à d'autres employés et employeurs d'une même industrie dans d'autres régions.

"Je ne crois pas qu'une législation semblable à ces deux lois ait été édictée dans aucun autre pays du Commonwealth britannique. Ce n'est pas tout, ces lois accordent au gouvernement le droit de décider si une organisation est apte à participer à une entente collective".

M. Draper donne ensuite la définition d'une association. Il manifeste la crainte qu'en vertu de ces lois une organisation accusée de tendances radicales ne peut être partie à une entente collective. Le but évident, poursuit-il, de cette législation est d'établir un contrôle des unions ouvrières dans la province de Québec.

"Je suis d'avis que ces législations ont pour but évident de supplanter les unions internationales dans la province et d'établir la réglementation paritaire par le gouvernement tant au point de vue des heures de travail que des gages et autres conditions gouvernant l'emploiement des travailleurs.

"Cela veut dire que la province de Québec se dirige vers l'état corporatif. L'adoption de ces lois est un premier pas vers le "totalitarisme" en cette province en suivant de près les décrets et lois gouvernant l'Italie fasciste. On établit ainsi une dictature politique envers laquelle tous les employés et les employeurs devront obéir en vertu de ces lois.

"Les travailleurs du Canada, en accord avec leurs frères des autres pays du monde, bataillent pour la liberté économique au moyen de droits légaux afin d'appartenir de leur choix à une union, sans pour cela craindre à tout instant d'être congédiés, s'ils s'organisent.

"Ceux qui tentent aujourd'hui de limiter les droits au travail sont habitués à employer librement les mots "agitateurs étrangers et communistes". Le danger réel au système actuel ne saurait être la reconnaissance des droits du travail par l'entremise des contrats collectifs, mais plutôt par leur reniement.

"Le travail tel que représenté par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a toujours favorisé l'union, la liberté, comme les facteurs fondamentaux au développement culturel et le progrès social. Il est opposé à tous genres de dictatures sous quelle que bannière que ce soit.

"Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada continuera dans l'avenir, comme il le fit dans le passé, son oeuvre d'évolution sur des lignes progressives et constructives tout en évitant la propagande révolutionnaire et subversive".

En terminant, si le travail hérit sa liberté il doit être prêt à la défendre par l'union sur tous les fronts. C'est une excellente chose pour le travail d'avoir toujours ce principe à l'idée. La meilleure chose à accomplir est de travailler avec les constructeurs et non avec les destructeurs.

\* \* \*

M. J.-W. Bruce réclame que les ouvriers doivent continuer de lutter pour

## LE CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE HAMILTON RESTE A LA F. A. DU T.

Le différend qui a surgi il y a quelques semaines, au sujet de savoir si le Conseil des Métiers et du Travail de Hamilton devait se retirer de la Fédération Américaine, pour s'affilier au Comité de l'Organisation Industrielle de John L. Lewis. La Presse Canadienne nous apporte la nouvelle que le Conseil des Métiers de Hamilton reste à la Fédération Américaine. Le différend a été réglé ces jours-ci à une assemblée générale, après que le président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, M. P. M. Draper eut déclaré que l'ouvrier canadien "était opposé à toute forme de dictature".

L'assemblée était présidée par M. Draper. Elle a décidé que le Conseil d'Hamilton continuerait de siéger d'après la charte de la Fédération Américaine du Travail, obtenue par l'intermédiaire du Congrès des Métiers du Travail du Canada. Aussitôt que cette résolution fut adoptée, des nouveaux directeurs ont été élus et resteront en fonction jusqu'au premier juillet, alors que l'élection générale des officiers aura lieu. On se rappelle que les délégués étaient séparés depuis plus de deux semaines sur la question, et cela commençait à créer de l'émoi même dans les rangs des ouvriers internationaux de Montréal.

## NOUVEAU PRESIDENT GENERAL DES EMPLOYES EN FOURRURE

Une autre union internationale passe au C. I. O., en dépit de véhéments protestations et d'une opposition opiniâtre des délégués des locaux 66 et 67 des ouvriers en fourrures de Montréal. En effet, c'est l'Union internationale des Ouvriers en fourrures, au cours de sa convention tenue à Chicago, il y a deux semaines, qui décida son affiliation au Comité d'organisation industrielle de John L. Lewis.

Pour une nouvelle, ce n'est pas une trop bonne, qui a été rapportée par les délégués Albert Roy, A. Courville et Mlle E. Brien, et qui a été repoussée, à une réunion des locaux 66 et 67, lundi dernier, sous la présidence de M. Emile Perreault, président du conseil conjoint.

D'après le rapport soumis par les délégués Roy, Courville et Brien, ce fut une des plus importantes conventions que l'Union internationale ait tenues depuis sa fondation. Près de 400 délégués assistaient à l'ouverture, sous la présidence de Abe Feinglass, du local 45 de Chicago. Le représentant de l'Union des ouvriers en sacs et d'articles de fantaisie en cuir, M. Landerman, adressa la parole à la convention. Il parla longuement des relations qui devaient exister entre les deux unions. Un représentant du département du Travail des Etats-Unis, parla du droit d'organisation pour les ouvriers, d'après la loi Wagner; il approuva fortement l'activité déployée par l'Union internationale des Ouvriers en fourrures relative à la semaine de 30 heures. Le président général Pietro Lucchi fit une revue générale du succès obtenu par l'exécutif général depuis la dernière convention. Nos délégués de Montréal eurent l'honneur de faire partie des comités des résolutions, d'éducation, des créances, des finances, d'organisation et des lois.

Le rapport de l'exécutif général prit les trois-quarts du temps de la première session. La convention s'est donné un nouveau président général dans la personne de M. Ben. Gold, et la charge de secrétaire-trésorier échoit à M. Pietro Lucchi, président sortant de charge.

Le bureau exécutif comprendra dix-sept vice-présidents, M. Albert Roy étant élu 11e vice-président. Le comité de réception de l'union de Chicago organisa une magnifique réception aux délégués, leur faisant visiter la ville de Chicago et leur offrant un grand banquet à l'issue de la convention.

la conservation de leurs droits, malgré l'opposition de politiciens de tout crin. Il n'y a pas aucun mouvement au monde qui n'a fait plus de progrès que l'union internationale. D'autres discours furent prononcés par Me Charlemagne Rodier, A. Duquette, Bernard Shane et Rose Pesota.

Pour un succès c'en fut un véritable, grâce au comité qui a été chargé d'organiser ce ralliement: Jack Cupello, Paul Fournier, Arthur Renaud, A. Bibeault et D. Wolfe. Le président Trépanier remercie les orateurs et annonce qu'une autre assemblée de ce genre aura lieu sous peu.

## COMITE PARITAIRE DE L'IMPRIMERIE

Le comité paritaire de l'industrie de l'imprimerie tenait, lundi dernier, son assemblée plénière annuelle, à laquelle il a été procédé à l'élection des officiers pour le prochain terme, avec le résultat suivant: M. G.-M. Markham, représentant les employeurs, réélu président; M. G.-R. Brunet, représentant les employés, réélu vice-président.

L'assemblée se composait de vingt délégués, représentant les typographes, les relieurs, les pressiers, les lithographeurs et le Conseil des métiers de l'imprimerie des syndicats catholiques, et les associations patronales. Un rapport détaillé de M. E. Guénette, secrétaire-directeur du comité conjoint, a été adopté à l'unanimité. Ce rapport contenait des chiffres importants concernant quelque 500 ouvriers qui ont bénéficié d'augmentations de salaires, représentant une somme de \$140,842.07.

## LE SUCCES DES EMPLOYES DE TAVERNES

L'Union internationale des Employés d'hôtels, tavernes et restaurants, local 200, remporte des succès partout où elle a jeté les bases d'une organisation parmi les employés de l'industrie hôtelière. D'après les rapports que nous recevons, le nombre des membres du local No 1 de New-York a augmenté de 1,250 à 2,000 en quatre mois. Le local 605 de Flint, Michigan, a négocié une entente avec 60 propriétaires.

Les propriétaires de tavernes de Peoria, Illinois, signaient promptement, ces jours derniers, un contrat de travail avec l'exécutif de l'Union des Employés de tavernes, couvrant les salaires, les heures et les conditions de travail pour les commis, établissant la journée de 9 heures durant 6 jours par semaine.

Le local 200, de Montréal, poursuit sa campagne d'organisation avec une activité inlassable. Afin de faire connaître aux membres de nos unions qui seraient intéressés à accorder leur patronage aux places d'affaires dont les propriétaires ont signé l'acceptation de la carte de l'union, reconnaissant le mouvement international, nous publions ci-dessous une liste des tavernes organisées où les garçons de table portent le bouton de l'union:

Avenue Tavern, 1445, Bleury; Bonds Tavern, 1420, Bleury; Model Tavern, 2035, Bleury; Broadway Tavern, 989 boulevard St-Laurent; Spector Tavern, 1579, blvd St-Laurent; Beauvilliers Tavern, 1151, Ontario Est; Amherst Tavern, 1315, Ste-Catherine Est; Dussureault Taverne, 1366 Ste-Catherine Est; Sphinx Tavern, 331, Ste-Catherine Est; Café de la Paix, 316, Ste-Catherine Est; Taverne Nationale, 354, Craig Est; Richard Taverne, 800, Rachel Est; Paquin Taverne, 407 Place Jacques-Cartier; Liverpool House, 1, rue St-Paul O.; Imperial Tavern, 1801, Grand-Trunk, Pointe St-Charles; Gervais Tavern, 1045, Mont-Royal Est. C'est à retenir.

## LES EFFETS DES 40 HEURES

L'amélioration de la situation du travail en France, relative aux heures de travail est donc indiscutable. On peut la résumer de la façon suivante par rapport à la même période de 1936: 105,496 ouvriers étaient occupés en plus de l'habitude, le chômage partiel avait diminué de 8% environ.

La réduction des heures de travail a donc provoqué la résorption du chômage. C'est d'ailleurs l'un des moyens préconisés par le B.I.T. pour remédier à ce fléau. Si l'on se plaint que l'application de la semaine de 40 heures a eu pour effet d'augmenter les prix de revient; l'amélioration de la situation du travail est indiscutable. Les rapports des inspecteurs pour les mois de janvier, février et mars, indiquent que cette loi a provoqué la résorption du chômage. Au cours des deux premiers mois de 1937, on a constaté une augmentation de 93,314 ouvriers occupés et une diminution continue du chômage partiel. Dans les établissements où la semaine de 40 heures est actuellement applicable, le nombre des ouvriers occupés, au début de mars 1937 était de 1,480,744. A la même date, en 1936, le nombre d'ouvriers occupés était de 1,392,724. Il y avait donc, dû au fait de la semaine de 40 heures, en mars 1937, 88,010 ouvriers occupés en plus. Ainsi donc le chômage partiel a été très sensiblement réduit en mars dernier.

Le journalisme ouvrier ne mène ni à la fortune ni aux honneurs. Ouvriers unionistes, soutenez-vous votre journal? Savez-vous le préférer aux autres? Et savez-vous le répandre, je ne dirai pas plus que les autres, mais même autant que les autres.

## Les ouvriers et l'atelier fermé

Le monde du Travail est dans un beau pétrin, si on en croit les déclarations du ministre du Travail, l'hon. William Tremblay, au sujet des ateliers fermés. En effet, d'après une déclaration aux journalistes, le ministre du Travail a affirmé que la province de Québec "ne tolérera plus les ateliers fermés (closed shops) chez les ouvriers. Le ministre est d'opinion qu'avec les lois du travail qui viennent d'être sanctionnées, patrons et ouvriers n'ont plus aucune raison de ne pas s'entendre. Le mécanisme le plus simple, le plus souple est à leur disposition pour régler tous les différends possibles. Aussi les grèves d'occupation et autres procédés inspirés de l'étranger, tous aussi subversifs les uns que les autres ne seront plus tolérés."

Cette déclaration inopportune a eu l'heur de surprendre beaucoup de personnes, surtout dans le monde ouvrier. On s'est même demandé si le ministre du Travail savait ce que c'était qu'un atelier fermé et le droit des ouvriers de se soustraire à l'exploitation patronale. Jusqu'ici, on peut le dire sans crainte, l'exploitation des ouvriers était évitée seulement lorsque l'union pouvait établir un système de contrôle efficace. Les unions internationales, depuis plus de trois quarts de siècles, mettent en pratique le contrat collectif et de l'atelier fermé. Ce principe a toujours fait partie de la déclaration de principes des unions internationales et les syndicats catholiques ont cru bon de les adopter, et, la meilleure preuve, c'est qu'ils viennent de faire une grève, à Sorel, pour la reconnaissance de l'atelier fermé (et qu'ils viennent de gagner).

Les lois sociales qu'on vient d'adopter pourront-elles seules remédier à tous les conflits qui surviennent en tout temps de l'année et aussi à toute heure du jour? Il faut être très optimiste pour le croire et même un peu "ignorant" de l'histoire ouvrière. Les comités d'arbitrage pourront sans doute régler des petits différends dans les centres industriels de la province, mais quand il s'agira de régler un différend important, ces comités seront impuissants pour agir dans une ville comme Montréal.

Les ouvriers voient avec méfiance les nouvelles lois sociales (ouvrières) qui viennent d'être adoptées et voient distinctement qu'elles les mènent directement vers le corporatisme, le fascisme et finalement la dictature à la Mussolini, c'est-à-dire à la dictature industrielle, à laquelle ils s'opposent de toutes leurs forces. Les travailleurs bataillent pour la liberté économique au moyen de droits légaux d'appartenir à l'union de leur choix, de passer des contrats collectifs et d'obtenir l'atelier fermé, de faire la grève contre l'exploitation et ils ne toléreront pas que les autorités provinciales leur mettent des entraves pour leur nier des droits qu'ils possèdent dans le pays de temps immémorial et qui, s'ils leur sont refusés, auront une tendance à faire disparaître les unions ouvrières.

Ils voient d'un mauvais oeil une législation ouvrière dite sociale qui ramène dans les mains d'un seul homme que, par décence et pour la forme on dénomme le "lieutenant-gouverneur en conseil", toute l'autorité en matière ouvrière. Si on veut établir une dictature industrielle, qu'on y aille carrément: les ouvriers sauront alors à quoi s'en tenir et ils ne se fieront pas à des lois fallacieuses et parfois iniques, et ils combattront par leur force économique les injustices qu'on tentera de leur imposer.

Les ouvriers ne seront jamais si bien servis que par eux-mêmes. Nous le répétons depuis longtemps; qu'ils laissent donc les gouvernements à leur tâche de "gouverner" (au vrai sens du mot) et qu'ils emploient leur force économique comme les autres emploient le "langage de l'argent" pour parvenir à leurs fins. Cependant, que l'hon. M. Tremblay ne croie pas enlever aux unions le droit qu'elles ont acquis dans une industrie au prix de difficultés et de travail. Elles continueront, comme par le passé, à contrôler toute l'industrie qu'elles ont organisée et déclareront même la grève, si elles ne peuvent obtenir ce qu'elles réclament, en dépit de tous les organismes du ministère. Les unions ouvrières ont des droits sacrés à conserver et elles prendront tous les moyens de le faire, même contre l'intransigence, l'ignorance, ou la dictature de ceux qui devraient les aider au lieu de leur nuire.

Nous ne pouvons encore nous prononcer sur les deux dernières lois ouvrières adoptées à Québec, parce qu'elles sont obscures et couchées dans des termes nébuleux et subtils, mais nous sommes certains que ces deux lois sont les plus beaux monuments de la tracasserie législative que le Canada ait jamais vus. Les avocats vont

s'en donner à coeur-joie et le "lieutenant-gouverneur en conseil" va pouvoir satisfaire sa haine et sa hargne contre le mouvement ouvrier international et tout ce qui n'est pas conforme à ses vues ultramontaines. Elles ont été passées dans l'espérance (et dans le but avoué) de détruire les unions internationales dans la province de Québec. Nous ne pourrions mieux faire que de recommander à tous les ouvriers de se rallier aux unions internationales pour poursuivre leur campagne en faveur du bien-être de l'ouvrier et combattre l'exploitation qu'on trouve plus facile sous une autre forme d'organisation.

R. HACHETTE.

### REPOSE FRACHE D'UN MANUFACTURIER DE CHAUSSURES

Encore un groupe nombreux de nouvelles recrues furent initiées, à l'union des travailleurs en chaussures, local 249, vendredi dernier. Comme toujours, le président Henri Belland leur fit prêter le serment solennel de rester fidèle à l'union des Travailleurs en Chaussures.

M. Lionel Thibault représentant de l'union au comité régional paritaire, soumit un rapport qui laisse voir de nombreuses infractions de la part des patrons à la loi des conventions collectives du travail. Il s'agit des heures de travail qui ne sont pas respectées. D'après la teneur du contrat, les employés entrent à la fabrique à 8 h. a.m., leur temps doit compter et être payé, s'ils sont obligés de demeurer dans la fabrique sans travailler, parfois une heure ou deux. Ces plaintes avaient pour motif une réclamation pour du salaire retenu variant de \$50.00 à \$106.00.

On rapporte que les cordonniers de Québec auraient accepté de signer une entente pour le système d'efficacité, avec les manufacturiers. On craint que cette action malheureuse ait sa répercussion dans les comités ruraux et dans Montréal. On regrette cet état de choses, parce que c'est de nature à briser les conditions déjà établies au nouveau contrat de travail, qui est sensé être en vigueur au 1er juin. On croit bien que lorsque le ministre du travail en prendra connaissance, il n'acceptera pas cette attitude des cordonniers de Québec.

M. C. McKercher explique la situation des travailleurs en chaussures de Montréal, s'ils veulent faire objection ils ont le droit, parce qu'ils possèdent en nombre 10 pour cent de plus que la prépondérance. Nous ne devons pas laisser passer sans présenter une protestation énergique contre cette proposition de pourcentage qui est désastreuse pour les ouvriers, dit-il.

M. McKercher appuie fortement sur la nécessité de l'organisation. Jusqu'ici le résultat est satisfaisant, un grand nombre de cordonniers qui avaient passé à l'union syndicale, ont compris enfin, de joindre une union qui peut leur obtenir quelque chose de bon. Si le contrat de travail actuel n'a pas été respecté, c'est dû au fait, que les ouvriers étaient désorganisés par la division qui existait. Il conseille aux travailleurs en chaussures de suivre de près les événements qui se déroulent de semaine en semaine dans l'industrie de la chaussure.

Un cas épatant a été cité. Lors d'une visite d'un agent d'affaires à une manufacture de chaussures importante de l'est, à une question posée par le patron, combien était le nombre de ses ouvriers qui appartenaient à l'union, la réponse lui fut donnée que, avant longtemps ses employés seraient organisés de 75 pour cent; ce n'est pas assez, rétorque le patron, c'est 100 pour cent qu'il nous faut, on en a assez des syndicats catholiques.

Devant des dispositions pareilles des patrons, ajoute M. McKercher, nous n'avons rien à craindre et nous sommes assurés d'avoir des contrats d'union avec la boutique fermée. Même les employeurs sont dans l'incertitude que les ouvriers accepteraient le plan de la boutique fermée. Ils semblent favoriser les contrats d'union parce que s'il surgit quelques griefs, le cas est par la constitution de la Boot and Shoe, réglé par l'arbitrage.

M. Delphis Donaldson a été élu membre de l'exécutif en remplacement de M. Lionel Thibault, devenu agent d'affaires. Les séances de celui-ci se tiendront les 2ème et 4ème mardi de chaque mois, aux quartiers-généraux, 1331 Ste-Catherine est.

## La C.I.O. à l'oeuvre

La vague de grèves qui déferle un peu partout, et en particulier aux Etats-Unis et au Canada, dénote que les conditions de la vie ouvrière sont devenues pour ainsi dire intolérables. A remarquer aussi que chacune de ces grèves s'est victorieusement terminée pour les travailleurs. Oshawa aurait même gagné la sienne en deux jours sans la maladroite intervention du premier ontarien, M. Hepburn. Celui-ci s'est enfoncé en cette affaire et a beaucoup perdu de son prestige. On dit même qu'il se verra sous peu obligé d'abandonner son fromage politique et retourner à celui de ses vaches, à sa ferme qu'il n'aurait jamais, dû quitter. Car M. Hepburn est avant tout fermier et généralement ignorant des véritables besoins de la classe ouvrière. En ce moment, les esprits sont très montés contre cet homme aussi prétentieux qu'incapable.

Ici, à Montréal, les affaires de la "C.I.O." paraissent aller fort bien. Les ouvriers s'organisent rapidement et solidement. Le succès obtenu dépasse même les espérances et déjà nous pouvons affirmer que dans certains ateliers, 75% des ouvriers et ouvrières ont adhéré à la "C.I.O." pour améliorer leur sort. C'est que ces travailleurs deviennent de plus en plus conscients de leur droit à une existence meilleure et entendent désormais faire échec, par tous les moyens possibles, au féroce égoïsme patronal.

L'ébranlement du système chaotique que nous a valu l'après-guerre s'affirme chaque jour davantage. La classe ouvrière, se dégageant de plus en plus des entraves d'idéologies primitives, repousse maintenant les préjugés de toutes sortes qui bornent son horizon et se prépare, en dépit de tous les fascismes, à assumer le gouvernement de ses propres destinées, à jouer le rôle prépondérant qui lui est assigné par la nature même des choses.

Les puissances diverses qui vivent de l'asservissement traditionnel de la classe ouvrière commencent à trembler et les vieilles barbes de la philanthropie officielle se sentent mal à l'aise devant cette détermination des ouvriers à vouloir désormais imposer leurs propres conditions de travail, à se soustraire à l'immorale dictature de la camarilla financière.

Les nouvelles de Sydney et de Toronto sont excellentes. Là comme ailleurs, les tactiques propices seront dûment employées, en temps et lieu, pour rappeler nos politiciens au sentiment de leurs devoirs envers le peuple canadien en général et à la nécessité de compter de plus en plus avec un mouvement ouvrier réellement indépendant.

Aujourd'hui, grâce au merveilleux système adopté par la "C.I.O.", la grève nouvelle celle des "unions industrielles" se gagne en un clin d'oeil et devient immédiatement exécutoire. Ici, les briseurs de grèves n'ont plus place et ne peuvent plus se vendre au patronat par leurs odieuses trahisons envers leurs camarades de travail.

La classe ouvrière unie, groupée dans

la "C.I.O.", commence déjà à savourer le fruit de cette nouvelle application du solidarisme social et à entrevoir le jour où elle pourra jouir d'une somme de sécurité économique suffisante en supprimant l'exploitation de l'homme qui démoralise la société actuelle.

A Montréal comme ailleurs, l'avance de la vraie poussée ouvrière se poursuit sans arrêt. La politique d'accomplissement de la "C.I.O." a prouvé que son système était excellent pour arriver au but simplement et en vitesse. Aussi le plus grand enthousiasme règne-t-il dans les rangs de ses nombreux adhérents et comme cet enthousiasme est nécessairement contagieux, il se pourrait que nous voyions bientôt le glorieux étendard de la "C.I.O." en honneur dans chaque atelier comme symbole de la libération économique du travailleur.

\* \* \*

### LES "BOSS" ONT LA FROUSSE

Savez-vous que le spectre d'une organisation sérieuse, comme la "C.I.O." fait déjà plier des "boss" à Montréal? On peut déjà constater que certains gros industriels prennent les devants et n'attendent plus d'être furieusement dénoncés par les ouvriers en révolte. Ils augmentent certains salaires, de 7 à 10%, comme le fait vient de se produire dans quatre usines, dont les chefs, sentant de quel côté souffle le vent, préfèrent prévenir que guérir.

L'industrie textile, où les profits ont été les plus scandaleux depuis la guerre, où la surcapitalisation financière a été la plus abominable et la plus officiellement constatée, vient de se décider, comme par enchantement, à payer un bonus à ses employés. Une restitution partielle, quoi. On devine le pourquoi de ces bonus imprévus.

C'est la "C.I.O.", dont le langage ouvert et net, menace les privilèges abusifs de l'oligarchie argentine.

Ouvriers, le temps est venu de comprendre. Joignez sans tarder les rangs de notre bienfaisant organisme. Vous garantirez de ce chef l'avance par vous faite et, surtout, vous préparerez le terrain pour l'avenir.

Par l'organisation intense et continue vous vaincrez toutes les résistances. Votre salut est tout entier dans l'adhésion en masse aux groupes de la "C.I.O.", pas ailleurs, elle seule, peut vous donner la victoire économique que vous attendez depuis si longtemps.

Le bureau d'organisation du Comité des Industries de l'Acier, local 1195, est situé chambre 26, 7 est, rue Craig, à Montréal.

Le Président:  
LUCIEN DUFOUR.

### SOLLICITEUR DEMANDE

Le Monde Ouvrier aurait de l'emploi pour un solliciteur d'annonces — un membre du Travail organisé préféré.

DEMANDEZ  
LA BIÈRE  
POPULAIRE

ASK FOR  
THE POPULAR  
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal  
depuis

151 ANS

Brewed in Montreal  
since

151 YEARS

# La loi des conventions collectives de travail Index des unions ouvrières

Nous publions ci-dessous quelques extraits d'un article de *L'Idée Ouvrière*, un hebdomadaire de Saint-Hyacinthe, sous la signature de Gérard Brady; inutile d'ajouter aucun commentaire, que nos lecteurs en jugent:

## LA NOUVELLE LOI DES CONVENTIONS COLLECTIVES EST DEFAVORABLE AUX UNIONS OUVRIERES

Nous avons lu et relu la loi nouvelle des Conventions Collectives que vient de nous coller la Législature Provinciale. Tous ces honorables membres, sans exception ont approuvé ce projet de loi, sans tenir compte des erreurs volontaires ou involontaires qu'on y avait glissées.

Comment peut-il en être autrement quand un gouvernement est dirigé par le trust du Barreau ou que l'on ne compte pas de représentants capables de comprendre la portée et la valeur de nos lois ouvrières.

L'attitude de nos députés nous a beaucoup déçu et pas moins surpris. Nous avons cru que chacun aurait voulu se donner la peine d'étudier la loi sur toutes ses faces et chercher à trouver quelques points faibles; mais non, pas un de ceux qui posent en grands défenseurs de la classe ouvrière ne s'est levé pour apporter la moindre critique.

On a pourtant vu des engueulades à ne plus finir, sur des questions personnelles ou sur des niaiseries. Ici il s'agissait de la protection de l'ouvrier, il ne valait pas la peine de se déchirer le gosier.

On ne peut pourtant pas fermer les yeux sur une telle attitude et nous entreprenons aujourd'hui une critique aussi loyale, juste et équitable que possible de cette nouvelle loi qui, disons-le, n'est pas à l'avantage de nos unions en dépit de certaines clauses qui peuvent jeter de la poudre aux yeux.

### PREPONDERANCE

Avant de critiquer ce qui a été fait, commençons par critiquer ce qu'on n'a pas fait et qu'on aurait dû faire.

Afin d'éviter la dictature économique, pour se débarrasser de la patte dangereuse des trusts, des puissances d'argent, on aurait dû remanier la vieille loi au paragraphe de la prépondérance, quand vient le temps de passer une convention collective.

La prépondérance est fixée sur les listes de paye. Ceci donne lieu aux pires abus et est contraire à l'intérêt de l'ouvrier et des petits entrepreneurs.

Pour être équitable, cette loi devrait prévoir que la prépondérance s'établit par quantité numérique et non par la quantité de "piastres". Un employeur qui fait tout marcher par signes de piastres ne doit pas avoir l'occasion d'écraser son petit concurrent, resté pauvre souvent parce qu'il est doué d'un esprit chrétien qui lui fait songer d'abord aux bons traitements à accorder à ses employés plutôt que d'encaisser de l'or dans ses coffres, en exploitant la main-d'oeuvre.

Cet article n'apparaît pas dans la loi et c'est une lacune, qu'un régime corporatif comblerait, nous en sommes certains, parce qu'ici la justice et l'équité remplacerait l'abus et l'injustice.

### CARTE DE COMPETENCE

Lisons l'article 25 de la loi: "Il est loisible au comité de décider par "règlement que dans toute municipalité de plus de cinq mille âmes, suivant le dernier recensement du Canada, un certificat de qualification est obligatoire pour les salariés du métier, de l'industrie, du commerce, ou de la profession visée par le décret."

C'est clair comme de l'eau de roche, seuls les comités conjoints des villes de plus de 5,000 âmes, d'après le dernier recensement fédéral, pourront se prévaloir de cette clause qui est l'une des plus importantes de la loi.

Prenons le cas de Drummondville, par exemple, qui compte 18,000 âmes de population, selon le dire populaire. Prenons cela au sens de la loi et nous constaterons que seule la Cité de Drummondville qui correspond à environ au tiers de la population globale, sera assujettie à la loi. St-Joseph, St-Pierre, St-Simon en sont exemptés.

C'est une loi qui protège les grandes villes, mais qui ne peut être profitable aux petits centres et ce sont justement ceux-ci qui ont besoin de protection.

### EMPLOYEURS PROFESSIONNELS

Ici c'est la mort des petits comités conjoints qu'on a décrétée. On aurait dit que les petits comités devaient disparaître et la gifle n'aurait pas été plus formidable. Voyons la loi. D'abord qu'en tend-on par employeur professionnel.

Article 1, paragraphe g) "employeur professionnel désigne: un employeur qui habituellement à son emploi des salariés pour un genre de travail qui fait l'objet d'une convention."

Donc ceux qui emploient accidentellement, temporairement ou occasionnellement, comme des citoyens par exemple qui font construire des propriétés sans recourir aux services d'un entrepreneur régulier et sans accorder de contrat, ne font pas partie de cette catégorie.

Voyons maintenant plus loin. Article 20, paragraphe e) "Exiger de l'employeur professionnel qu'une copie de l'échelle des salaires rendus obligatoires ou de toute décision ou règlement soit affichée à un endroit convenable";

f) "Prélever de l'employeur professionnel seul ou de l'employeur professionnel et du salarié, les sommes nécessaires à l'application du décret, tel prélèvement devant se faire selon les conditions suivantes:..."

Donc seuls les employeurs professionnels seront assujettis à cette clause et seuls ils devront payer pour aider à faire respecter la loi.

Dans nos petits centres, la plupart des travaux de construction se font à la journée, c'est-à-dire que le propriétaire n'a pas recours à un contracteur et par conséquent n'est pas employeur professionnel et ne versera pas à la caisse du comité conjoint la somme de 1/2 de 1% des salaires payés, comme devront le faire les employeurs professionnels. C'est injuste, inéquitable et c'est de plus faire perdre aux comités conjoints des sommes qui leur sont nécessaires pour faire appliquer la loi. C'est en un mot, le décret de mort des petits comités conjoints des métiers du bâtiment.

Il faut conclure que la loi n'est pas favorable aux unions et par suite aux ouvriers....

Avant de terminer cette critique sommaire, regrettons que le ministre du Travail ait tenu à avoir la main haute sur toute cette loi et par ce fait, sur nos organisations ouvrières; nous n'avons guère confiance à la politique pour rendre justice à tous les ouvriers et à tous les patrons. Là où il y a ingérence politique, inutile de chercher la justice et la charité. Souhaitons qu'on remaniera de nouveau la loi, mais cette fois de façon à la parfaire et non dans le but évident de faire disparaître les petits comités conjoints ou de favoriser les grands centres aux dépens des petits.

### LA SECURITE

La Ligue de Sécurité de la Province de Québec est à préparer une des plus grandes campagnes de ses quinze ans d'existence, dans le but de réduire au minimum le nombre des accidents de la circulation qui sont devenus une véritable calamité. Un vibrant appel sera lancé par tous les moyens possibles de propagande dans le but de soulever l'opinion publique contre cette menace à la sécurité des citoyens. On demandera aux révérends curés et aux officiers municipaux de coopérer de nouveau avec les autorités scolaires, les sociétés locales, les départements de police et autres agences pour aider à la réalisation du but que se propose la Ligue. Celle-ci donnera un essor puissant à son concours entre véhicules commerciaux en y enrôlant de nouveaux participants parmi les compagnies de transport et les utilités publiques; les automobilistes seront invités à se joindre en grand nombre au club de sécurité automobile; enfin, toutes les initiatives de la ligue, traitant des aspects de la sécurité routière recevront un appui tout particulier.

Cette campagne coïncidera avec les mouvements similaires qui seront entrepris sur une grande échelle, aux Etats-Unis et au Canada, par différents organismes. Simultanément, la ligue présentera au public sa seconde voiture-école qu'elle a tout récemment acquise. Cet auto-cinéma sera en tous points semblable à celui que la ligue utilise depuis quatre ans. La nouvelle école sécuritaire ambulante sera aussi dirigée par un technicien et un conférencier qui dirigeront le territoire à couvrir avec les opérateurs de la première voiture. Les officiers de la Ligue ont l'espoir qu'elle sera complètement équipée, le premier juin, de ses amplificateurs sonores, appareils radiophoniques, projecteurs sonores de voix animées, générateur, etc.

## LABOR DIRECTORY

**MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.** — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at "Assistance Publique" Hall, 460 Lagachetière Street East. President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis Street; Corresponding-Secretary, J. E. Gariépy, 11 St. Paul Street West; Vice-Presidents: Pierre Lefèvre, room 10, Monument National, and Jack Cuppello, 415 St. Catherine Street East.

**UNION DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790** — Association Amalgamée des Employés de tramways électriques et de Chauffeurs d'autobus d'Amérique. — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway, and Motor Coach Employees of America; Quartiers généraux — Headquarters: 1153, rue Saint-Denis, téléphone: LANCaster 2503. Officers — Officiers: Gérard Gagnon, vice-président international; Gérard Gagnon, président; J.-Georges Gagnon, vice-président; J.-A. Philbert, Corrivéau, secrétaire-financier — financial-secretary; Raoul Trépanier, agent d'affaires — Business agent; Alberto Brodeur, trésorier — treasurer; John Alary, secrétaire-correspondant; Wilfrid Latour, sentinelle. Le Local se réunit le deuxième mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue Saint-Denis.

**FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, Loge Sainte-Marie No 234.** — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis soirs de chaque mois, dans la salle de l'Assistance Publique, rue Lagachetière Est. Président, Henri Massé, 5054, rue Fabre, FR. 2406; Vice-Président, C. Letendre, 1616, rue William-David, CL. 6939; Secrétaire-Archiviste et Correspondant, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont; Secrétaire-Financier, R.-B. Lamarche, 4505, rue Delorimier, chambre 7; Secrétaire-Trésorier, A. Bertrand, 2345, rue Aylwin, AM. 1880; Guides: O. Côté et A. Lapierre; Sentinelle, A. Berthiaume; Maître de cérémonies, Jos.-P. Lefebvre, 4564, rue Gardier; Gardien, H. Dubuc. Comité local de protection: Président, H. Vallancourt, 2494, rue Rouen, FR. 5560; Secrétaire, H.-J. Limoges, 3973, rue Sainte-Catherine Est, AM. 0471; Membres du Comité: P. Nolet, 7350, rue Saint-Hubert, CR. 6200, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont, CL. 6220, Jos. Gour, 4539, rue Delorimier, AM. 9177, Alfred Gauthier, 2105, rue Préfontaine, FA. 1562, Auditeurs: E. Deniger, 2402, rue Chapleau, D. Roy, 4602, rue Cartier, D. Laporte, 2020, rue Valois.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DEBARDEURS, Local 373, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LONGSHOREMEN, Local 373.** — Quartiers généraux — Headquarters: 406, rue Champ de Mars; téléphone: Harbour 0728. Officers — Officiers: Karl Trolsaas, Président; J. M. Shannon, Secrétaire-Trésorier — Secretary-Treasurer; Donat Bibeau, Agent d'affaires — Business Agent; Arthur Gravel, Vice-Président; Hector Marchand, Secrétaire-Archiviste français; Bert Lexmond, Secrétaire-Archiviste anglais — English Recording Secretary; Georges Duchaine, Interprète — Interpreter; Lucien Morel et Téléphore Brûlé, sergents d'armes. Le local se réunit le 1er et le 3e lundi de chaque mois, à 8 heures du soir, à la salle des Débardeurs, 406, rue Champ de Mars, et l'exécutif les dimanches précédant les assemblées régulières, à 9 heures du matin.

PLATEAU 0762

### AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED

Light and Dark Ales and Lagers  
Special Parlor for Ladies

1445 Bleury Street, MONTREAL  
Opposite Imperial Theatre

Tél. LANCaster 3858

### Salon de Fleurs St-Denis

1590, RUE SAINT-DENIS, (Edifice du Théâtre St-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs Floraux

Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"

Mme J. Z. PILON. Rés. Harbour 7901

### A LOUER — ESPACE SPACE TO LET

Bureau — Office

1419 RUE DRUMMOND STREET

Hotel, Tavern Employees' Union

Union des Employés d'Hôtels

Tavernes — Local 200

De 2 à 4 p.m. From 2 to 4 p.m.

Tel. PLateau 5730

sera complètement équipée, le premier juin, de ses amplificateurs sonores, appareils radiophoniques, projecteurs sonores de voix animées, générateur, etc.

Des rapports à l'effet qu'il survient 40,000 mortalités sur le continent nord-américain, par le fait des accidents d'automobiles seulement, ont incité les diverses sociétés de sécurité de l'Amérique du Nord à combattre immédiatement le mal et les directeurs de la Ligue de Sécurité de Québec ont confiance que leur participation contribuera au succès de cette grande campagne en faveur du bon sens sur la route, de règlements mieux observés et d'un plus grand respect de la vie humaine.

When an article bears the union label, you may be sure that it is "just as advertised."

**CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERIS - MENUISIERS D'AMERIQUE** — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Trésorier: Emery Lanthier; Secrétaire: Pierre Lefèvre; Gardien: L.-G. Bélaïr; Agents d'affaires, Edouard Toussaint et Jack Shears.

Les assemblées sont tenues tous les mercredis soirs à 8 heures, au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent, chambre 10. Téléphone: LANcaster 5754.

### LOCAUX AFFILIES

- U. L. 131, s'assemble tous les lundis soir au Monument National, chambre 15.
- U. L. 178, s'assemble le 1er et le 3e jeud., au Monument National, chambre 10.
- U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soir, au Monument National.
- U. L. 1244, meet the 2nd and 4th Thursday, at Monument National, Room 14.
- U. L. 1360, s'assemble le 1er et le 3e lundi, à 4030, rue Notre-Dame Ouest.
- U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi, à 159, 1ère Avenue, Lachine.
- U. L. 1558, s'assemble le 1er vendredi, à 1651, rue Létourneau.
- U. L. de MEMBRES ASSOCIES, s'assemble le 2e et le 4e mardi, au Monument National, chambre 11.

**FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERIS - MENUISIERS D'AMERIQUE, Local 134.** — Président, Ferdinand Doucet, 1909, rue Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508, rue Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefèvre, 1182, boulevard Saint-Laurent, Chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6563 Delanaudière, CR. 8964; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Zénon Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soirs de chaque mois au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent.

**FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERIS - MENUISIERS D'AMERIQUE, Local 1558 — Maisonneuve.** Assemblée le 1er vendredi du mois au No 1651, rue Létourneau, Temple des Buffalo. Président, J.-A. Chamberland, 1528, rue St-Germain; vice-président, Aram Houli, 4560, rue Lafontaine; secrétaire-archiviste, correspondant et financier, Charles Thibault, 2011, rue Bourbonnière; trésorier, J.-W. Corbeil, 2444, rue Montsabrè; conducteur, Laurent Durand, 5223, rue Papineau; gardien, Emile Laliberté, 1895, rue Chamblay; Syndics: Aram Houli, P. Massé, O. Proulx. Délégués au Conseil de District: J.-A. Chamberland et Phyllis Massé.

**ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.** — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language). The following organizations comprise Council: Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union, No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 82; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 33; Amalgamated Lithographers of America, No. 27. President, Walter Forrest; Vice-President, Charles Arpin; Recording Secretary, A. F. Ricard; Secretary-Treasurer, James Phillip, Room 405, 455 Craig Street West. Executive: John Moore, Alfred Quéry and J.-A. Ricard. Auditors: John Kelly, E. Petit, Arthur Langlois. Telephone: MARquette 7489. Council meets Second Tuesday of each month at 7 Craig Street East.

**UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145.** — Assemblée le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri. Président: J.-W. Blaquière, 7117a, rue Christophe-Colomb, téléphone: CL. 3860; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, rue Dorion, téléphone: AMherst 7034.

**TYPOGRAPHICAL UNION No. 176** — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Thomas Robertson, President, 3541 Van Horne Avenue; James Phillip, Secretary-Treasurer, Room 405 — 455 Craig Street West. Business hours: 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m. Telephone: MARquette 7489.

**UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSURES, Local 249.** — BOOT AND SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les vendredis du mois à 8 heures du soir, au No 1331 Ste-Catherine est. Président, Henri Beland, 6389, rue St-Laurent; 1er vice-président, G. Champagne, 5311, des Erables; 2ème vice-président, R. Ménard, 1777 Montcalm; secrétaire-archiviste et correspondant, Noël Gervais, 2112 Wolfe; agent d'affaires et secrétaire financier, C. McKecher, 1331, Ste-Catherine est, téléphone ChARRIER 6511 (privé CL. 6123); sentinelle, Arsène Leclair, 2289 Delorimier. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois à 1331 rue Ste-Catherine est, à 8 heures du soir. Président, Lionel Thibault, 4820 Cartier; secrétaire, Noël Poirier, 4102 rue Bordeau.

**FRATERNITE DES PEINTRES, DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE, Local 349.** — Assemblées 2e et 4e lundis au No 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, J.-E. St-Laurent, 9060, rue Notre-Dame Est; vice-président, N. Martel, 1840, rue Cartier; secrétaire-correspondant, A. Gauthier, 1155, rue Beaudry; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585, boulevard Gouin; trésorier, L.-P. Boiselle, 4651, rue Delorimier; conducteur, Jos. Renaud; gardien, Jules Bonlet, 1465, rue Champlain; auditeurs: A. Boisman, 4621, rue Colonial, E. Desève, 6631, rue Saint-Denis; Jos. Chartrand.

**UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS-COIFFEURS D'AMERIQUE, Local 453, Montréal.** — S'assemble le troisième mardi de chaque mois, au Monument National, chambre No 15, 1182 Saint-Laurent. Président, Bruno Roy, 1214 Université; vice-président, K. Slovsky, 294 Villeneuve; secrétaire-trésorier, Frank Groux, 254 Ste-Catherine est, chambre 11; secrétaire-archiviste, Arthur Millard, 3350 Jean-Talon, Ville Saint-Michel. Heures de bureau, tous les matins de 7:30 à 8:30; les mercredis de 2:30 à 4 heures p.m., et les premiers et derniers vendredis du mois à 7:30 p.m. au No 254 Ste-Catherine est. Samedi le bureau est fermé.

### THEATRICAL FEDERATION OF MONTREAL AND VICINITY

**AMERICAN FEDERATION OF MUSICIANS, Local No. 406** — Telephone PLateau 5200. Isidore Asper, Président; Edward Charro, Secretary. Office address: Room 206, 1121 Ste. Catherine West. Meets first Monday each month 10 A.M.

**THEATRICAL STAGE EMPLOYEES LOCAL UNION No. 56.** — Meets 11:30 P.M. Every 1st Tuesday each month at the Mount Royal Hotel. P. J. Ryan, Président; F. W. Cooper, Secretary. Office address: Room No. 4, 1242 McGill College Avenue. Telephone: LANcaster 2753. P. O. Box 336, Station "B."

**MOVING PICTURE PROJECTIONISTS LOCAL UNION No. 262.** — P. J. Ryan, Président; E. Lamy, Secretary. Office address: Room 32, Bank of Montreal Bldg., 1260 University St. Telephone: PLateau 5562. Meets Second Wednesday of each month at 11:30 P.M. in the Mount Royal Hotel.

# The Menace of Dictatorships to Democracy

Democracy as a means to assure liberty and opportunity is far superior to any scheme, arrangement or solution for economic and social ills offered us by ambitious, self seeking and liberty destroying dictators. The trade union movement and all who favor parliamentary government and democratic institutions must repudiate and denounce Communism, Fascism and Nazism.

By BERNARD ROSE.

As aggressively and persistently as it is necessary for all who are interested in the welfare of labor, to stress the necessity and advantage to the workers of joining trade unions, must a like, and an even more active campaign be carried on against the fomentors of social discord, who seek to subvert democratic institutions by the generating of resentment against popularly elected legislatures and, in the measure of the success that they hope to achieve, replace democratic government with the Soviet of the Communist or the Totalitarian State of the Fascist or Nazist.

It does seem singular that Communism, Fascism, and Nazism have succeeded in lands, the peoples of which have never known the blessings of real democracy. I can well picture the contempt on the faces of those who advocate any of the three systems to which lovers of democracy take exception and repudiate; but what has been accomplished in Great Britain, France, and our own country, by and through democratic institutions, demonstrates how far superior they are to the liberty suppressing, and economically and socially oppressive systems, that prevail to plague, harass and intimidate the unfortunate workers in Russia, Germany and Italy. The first one is based upon the teachings of Marx, (subject to modification, and radical differentiation as it suits the temper of a dictator or an oligarchy,) has found apologists and defenders in democratic lands. They point to the fact that in Soviet Russia all who seek employment can obtain it; yet, they seldom make a fair comparison as to the lot of the worker in Russia and democratic countries, knowing that even the badly off recipient of relief enjoys a greater measure of security, liberty, and a prospect of securing employment than the subjugated and regimented worker who, because of the propaganda carried on, is deluded into believing that he is better off than the worker in the lands that still adhere to parliamentary forms of Government.

The enslaved workers in Italy are, I have more than once pointed out, even worse off than the colored population of the United States were before the Lincoln proclamation emancipating them. The German workers have been deprived of all the rights and privileges they enjoyed during the period democratic government functioned in their country. Their plight is even worse than that of the Italian wage earner, since they regarded themselves as intellectually the superiors of the Italian workers. In Italy the will of Mussolini is law! Like it or not, the workers must do as they are told on the pain of being subjected to severe punishment. As it suits his purpose and ambition to send them to fight in Spain or Ethiopia, they dare not complain or rebel.

No worker living in the free countries of Europe and the western hemisphere could for long stand the discipline and espionage to which he is subjected in the three dictator-ruled countries. While Russia is busy for the time being with the carrying out of its plans for industrial development, it is not as great a menace from the military standpoint to other nations as Italy and Germany. The fanatical Communist still believes in world revolution and the destruction of capitalism and democracy in every country of the world. The greater menace to the peace of nations is therefore, for the time being, Italy and Germany. The German people, being more efficient because of their higher industrialization and advanced scientific knowledge may be influenced into believing with Hitler, that only war will give them that superiority to which they are entitled.

*The trade unionists in the Dominion and the United States must denounce and repudiate those in Canada and the neighboring Republic who advocate Communism or Fascism. The challenge to democracy which Communism and Fascism constitute must be met. It can be effectively met, and the hollowness of the claims of the Communist and Fascist exposed if the workers and upholders of democracy will take issue on every occasion with those who openly and insidiously seek to subvert parliamentary government and democratic institutions.*

Those who oppose Communism, Fascism, and Nazism must on every occasion stress this most important point: that opposition in the three countries is not tolerated; that opposition is regarded as treason or counter revolution, and subjects those who are found guilty of one or the other to trial by a prejudiced tribunal and punishment that may involve loss of liberty for many years or death.

*We are so accustomed to enjoying the benefits of democracy that we cannot even accustom ourselves to the thought of being deprived of those rights which were ours from the moment of birth. To Canadians, regardless of class or social position, freedom of speech, conscience, and association are the very breath of life.*

We may occasionally take exception to what we regard as drastic legislation, but we still can exercise our right as free born citizens to secure a reversal of such legislation by repealing the mandate given the Government adopting it, and giving it to the Opposition which undertakes to change, or make the laws, in accordance with the will and needs of the whole people rather than the ambition and fiat of a dictator.

Even those who are sympathetic to Communism admit that that the Communist state is a long way from the ideal. Andre Gide, the well known French author, following his recent visit to Russia, related his experiences and expresses his views in a book under the title "Return from the U. S. S. R." In Russia he found a ruthless suppression of all liberty, of opinion and thought and a most rigid conformity. He states, "the smallest protest, the least criticism is liable to the severest penalties and, in fact, is immediately stifled." He continues, "and I doubt whether in any country in the world, thought is less free, more bowed down, more fearful, more vassalized." Evidently his visit to Russia has made him very sensible of the advantages of living in a republic where thought is free as well as speech.

Gide although a very advanced radical did not enjoy living in Russia in spite of the many alleged advantages, educational and social and economic, the Soviet supposedly confers upon the proletariat.

Everything that is written or said in Russia must conform to the propaganda, principles, and policies laid down by Stalin and those of his immediate entourage. Hence, no matter how brilliant the writer, no criticism or opposition is tolerated. If the Soviet form of Government suits the Russian people, that of course is their business — as long as they mind their own business we cannot take exception to their policies or principles. *It is only when they seek to advocate these principles and policies in other lands that we must exercise our right to tell them to mind their own business as we can very effectively our own.*

What Mr. Gide says about Russia applies equally to Italy and Germany, according to one of America's outstanding journalists. Mr. Wm. Henry Chamberlin lived in Soviet Russia for a period of 12 years and acted as correspondent for the Christian Science Monitor. He also lived in Germany and has embodied his experiences in a book with the caption, "Collectivism: A False Utopia." Mr. Chamberlin declares, "the most important issue which confronts civilization in the present century is that of democracy versus dictatorship." His deduction based as it is upon close and lengthy observation and experience cannot be challenged. In his opinion between the Communist collectivism of Russia and the Fascist collectivism of Germany and Italy, there are important differences but "both are dictatorships." As he points out both Communism and Fascism have relied upon mass propaganda, mass organization, and terrorism. Each has suppressed opposition parties. Therein lies the chief difference between democracy and dictatorship. The first encourages opposition parties in order that an alternative government be available, the second, will, under no circumstances, brook opposition regarding it as dangerous to the state. The Communist and Fascist, by all means within their power, strive to maintain, be the cost what it may, a uniformity of opinion and conduct. Men and women are placed in social strait-jackets and any attempt made by the victims to unloose them is immediately met with punishment of the most severe kind.

Mr. Chamberlin makes short work of the claim that dictatorship has advanced material well being. He furnishes statistical and other facts showing the continued low standard of living among the Russian people, the abnormally high food prices in proportion to earnings, the "ruthless requisitions and colossal blunders in the administration of the collective farming system," which brought on the famines of 1932, 1933, and the resultant death of millions from hunger and disease. He speaks of the scarcity or absence of many articles of common convenience or necessity and the inferior quality of many domestic products.

In making a comparison with the the situation as it exists in Germany and Italy, he points out that the Nazi record of building and dwelling construction is behind that of the pre-Hitler years; the national standard of living has declined and unemployment has been reduced largely by artificial means such as compulsory labor and the armament program. In Italy wages are so low that they can scarcely be reduced further and taxes so high that they can scarcely be increased further. Those who make brief visits to Russia, Germany and Italy are as a rule shepherded by interested agents who endeavor to show off their respective countries to the best advantage. Those who look after tourists and visitors are masters of the art of propaganda and do their utmost to create an impression favorable to the Communist state, the Fascist and Nazist dictatorships.

The best and irrefutable proof of what conditions are in the three dictatorships, is the very small number of those in democratic countries who favor Communism or Fascism, ready to make sacrifices for their principles by emigrating to their Utopias and becoming permanent residents.

The means to adopt to prevent conflict between democracy and dictatorship, is for the democracies, to do everything within their power through governments responsible to the people, to assure even the humblest worker, the measure of opportunity and security to which he is entitled, because of his willingness to give his labor or service in exchange for the means to live. If delegations from the regimented countries would more frequently visit Great Britain, the United States, and Canada, they would learn at first hand what the conditions are in the democratic countries which their present masters hold up to scorn. The well paid artisan or laborer in Canada is economically years ahead of the underpaid, underfed, poorly housed and oppressed worker in Russia, Italy or Germany. If there are in the democratic lands, misguided youth, who have been influenced by propaganda into believing that once capitalism is overthrown the millenium will be ushered in and take the form of a Soviet or a Fascist State, they must be disillusioned by all means within the power of democratic governments and the trade unions. One can quite appreciate the situation and sympathize with young men and women who in their despondency, because of their inability to secure employment, are led to believe that if capitalism was destroyed and democracy overthrown they would be in a far better economic position. Youth is, because of its emotions and inexperience, susceptible to appeals coming from subtle propagandists.

Those who believe that youth is entitled to opportunity and who wish to maintain intact democratic institutions must, through and with them, create the opportunities that youth demands. We must never cease to repeat, reiterate, and emphasize that in its real sense democracy is a system of government of the people, by the people and for the people. If it has defects these can be remedied by the people for the people.

Téléphone: CRéscant 2149

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men



Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières

MONTREAL

## "Co-Operatives"-For your Study Group

Revised by GRACE McINNIS.

"To some the (co-operative) movement is a means of improving the living conditions of the people, working always within the present economic system. . . To others co-operatives are a means of training the working classes in the handling of capital and developing the business mind that will be needed if labor ever wins ownership and takes over the responsibilities of government and management. Still others, and these include most of the leaders of the movement, see co-operatives emerging as part of a new social order in which competition and production for profit will be replaced by planning and production for use."

What do you think about the co-operative movement? The above quotations are taken from a booklet which will give you a bird's eye view of it. Why did co-operatives begin? Where and how did they get started? What has Great Britain's contribution been? Is the government in Denmark and Sweden on a stronger footing than in Britain? If so, why?

"Co-operatives" is simply written, in clear type. It is filled with diagrams — not dull graphs, but pictures which tell the story so vividly that you won't forget it. The booklet would make an excellent basis for a study-group. It has 45 pages, sells for 25¢ plus 3 cents postage and can be secured from the League of Nations Society, 124 Wellington Street, Ottawa. For all would be real Canadian citizens.

## Canada's Foreign Born

By FREDERICK WRIGHT.

At a little ceremony of welcome held recently in Toronto's city hall, with Mayor Robbins as the principal speaker, the significance of Canadian citizenship was fittingly brought home to a number of foreign born men and women who had just received their naturalization papers. In the group were 116 persons representative of no less than seventeen nationalities, mostly from European countries where responsible citizenship such as we have in Canada is unknown — that is, a citizenship which while assuring freedom and protection for the individual imposes on him or her not only an obligation to obey the country's laws and respect its customs, but a direct responsibility to maintain a standard of right living in keeping with Canadian traditions. Unfortunately under our naturalization regulations there is no provision to test the aptitude of applicants for naturalization. All that is required is four years' residence. The consequence is that the majority of the country's foreign born citizens are not Canadianized in the sense that with individual privilege there must be individual responsibility to the community. Too many of them have the idea that they are free to do what they wish, even to the extent of propagating the dangerous doctrines of the countries from whence they come. Such foreign born are a menace to the welfare of Canada and should have their naturalization papers taken from them and deported.

Then there are groups of Canada's foreign born citizens whose only idea is to isolate themselves into communities of their own nationals from which everything possible that is Canadian is barred. A stranger visiting these communities — which are numerous in the prairie provinces — would think he was in a section of Europe instead of Canada. That the members of these foreign communities are usually industrious and thrifty does not alter the fact that Canada's welfare has no interest for them at all. They live for themselves and their nationals only. Now whatever might be their economic value to the country, such foreign communities do not help in any way to build up the national life of Canada; and if they are allowed to continue on the same lines as in the past, they can only create discord and national schisms. Canada wants immigration, but not of this kind. The immigration that Canada needs is that which can be absorbed in her national life. And this kind of immigration need not be a bar to foreigners, even though it will compel them to recognize the fact that they are entering a country whose national structure is totally different to what they have been used to; and that if they wish to become citizens they must show proof that they, during their four years of preparatory residence in the country, have adopted its principles, its standards of living and its ideas of citizenship. Such proofs can only be by tests and examinations made before naturalization papers are obtainable. Had such test been made a part of the naturalization regulations during the last half century there would be no such thing as a foreign citizenship in Canada — for all would be real Canadian citizens.

### HOWARD'S C.I.O. STATEMENT CALLED "HOLLOW MOCKERY"

They were asked if they could not see the evil consequences which would follow the launching of such an organization within the American Federation of Labor, the possibilities of cleavage and the development of hate and bitterness which would take place. They were warned against the evil consequences of such a movement and were appealed to to dissolve it in the interests of solidarity, harmony and unity within the ranks of labor.

The answer to this appeal was made by a duly accredited officer of the Committee for Industrial Organization, Mr. Charles P. Howard, who has served from the beginning as secretary of the Committee for Industrial Organization. In the answer which he made he stated:

"It is not the intent, aim or purpose of the Committee for Industrial Organization to raid the membership of any established national or international union. It is not the intent, aim or purpose to infringe upon the rightful jurisdiction of any chartered national or international union.

"It is not the intent, aim or purpose to attempt to influence any national or international union to change its form or organization from craft to industrial.

"It is not the intent, aim or purpose to use any unethical or coercive methods in conducting the educational campaign

which has for its purpose the organization upon an industrial basis of the millions of workers in mass production industries who have not been and cannot be organized upon a craft basis.

"It is not the intent, aim or purpose to take any action that will invite or promote organization that in any way can be considered dual to the American Federation of Labor. Quite the contrary is true."

In the light of events which have transpired these "nots" so strongly emphasized by Secretary Howard of the Committee for Industrial Organization, possess a sound of hollow mockery. — *W. N. Service.*

### NEWARK TYPOGRAPHICAL UNION WINS PAY BOOST

Newark, Ohio. — Typographical Union No. 69, here, has secured a new two-year agreement with employers. An increase in wages of about 5 per cent went into effect May 1 and another similar increase will become effective on November 1, to continue until May 1, 1939.

### NEVA WET FUR SERVICE CORPORATION LTD.

Neva Wet Fur Servicing Corporation Ltd., hereby gives notice that it will make application to the Secretary of State of Canada, under section 29 of The Companies Act, 1934, for acceptance of the surrender of its charter upon and from a date to be fixed by the Secretary of State of Canada. Dated at Montreal this 28th day of April 1937.

## How "Radicalism" May Be Cured

By DR. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

Idealism of the finest type is responsible for social unrest of a constructive character. This kind of unrest simply cannot be thwarted. It cannot be stopped by police power or by armies and navies. It may seem to be suppressed for a time, but ultimately it will conquer because it is based upon those principles which are eternal and which have marked the progress of the human race.

But here is a kind of social unrest or "radicalism," particularly in the field of labor, of which we are not so proud — a radicalism which breeds hatred and murder, and which depends purely upon force in order to conquer.

It must not be assumed that all those workers in industry who have become bitter and feel impelled to use force are necessarily criminally inclined. They may have suffered because of great injustice when they were helpless to defend themselves, or because they believe that someone is trying to do them a great injury. This should be kept in mind in a discussion of the labor problem.

How may this situation be remedied? How may it be eliminated?

First, there must be a development of confidence. Today there is a suspicion on both sides. The workers are suspicious of everything the boss suggests, and the better it looks to them, the more they suspect a trick. On the other hand, the boss does not trust his employees and he organizes methods whereby he can trap those who are presumed to be working against his interest. This is often done through professional spies, who are usually unscrupulous, in order to create the impression that they are "on the job".

Second, there must be constructive and whole-hearted co-operation. The employer must not be merely negative, setting up certain forms of "rules and regulations" which are usually irritating

to the workers and provoke the very things which they are supposed to prevent. Labor, on the other hand, develops its own plans in secret, sometimes without a full knowledge of the purposes of sincere-minded employers — and there are many such.

Third, there should be a frank and full discussion of all the facts relating to industry and labor, so that there may be a perfect understanding between them. It is always better to understand a man than to silence him simply because one has the power to do so.

Fourth, both industry and labor should be big enough to confess that they have been wrong when they have been wrong. Nothing irritates so much as the claim to infallibility or perfection, and nothing copels a man to lower his fists and hold out his hand quite so quickly as the confession that he has made a mistake. There's nothing left to fight about!

Fifth, there must be absolute justice — social and economic. Nothing short of this will wipe out radicalism. The only way to destroy radicalism is to destroy those things which cause radicalism.

We might add the necessity of appreciation of work well done. Nothing cheers so much as this, and nothing creates such good feeling between men.

### DRAPER SEES LABOR UNITED

Canadian labor recognizes that craft and industrial unions can prosper side by side, declared President P. M. Draper of the Trades and Labor Congress of Canada in Toronto on Saturday. Mr. Draper was in city on private business.

"There are certain industries in which the industrial form of unionism is preferable," he said, instancing mines, textiles and steel. "In others the craft type is better, for example in the building trades, and we see no point in attempting to make a change. But we recognize that in the mass-production industries, where control rests in a large corporation, it is necessary to have the industrial form of organization.

"The United Mine Workers of America have always had that type of union, and they constitute one of the largest labor organizations in Canada," he said.

Alluding to the split in the United States labor movement, Mr. Draper declared a wide-open breach may have occurred there but in the dominion "we see anything but advantage in letting a split occur between these two types of unions."

He was hopeful that the controversy in the United States between the American Federation of Labor and the Committee for Industrial Organization will be adjusted at an early date.

### 445,179 NEW MEMBERS HAVE JOINED A. F. OF L. IN EIGHT MONTHS

Washington, D.C. — Significant figures regarding the constant growth of the American Federation of Labor since the latter part of 1933, were made public here by Frank Morrison, secretary-treasurer of the Federation.

The total membership for April, Mr. Morrison pointed out, was 3,867,577. Of this number 445,169 were admitted to membership during the last eight months.

The text of Mr. Morrison's statement follows:

"The paid and reported membership of the American Federation of Labor for April, 1937, is 3,867,577, which shows an increase of 1,740,781 over the membership for the year ending August 31, 1933.

"The affiliated unions, including the local trade and federal labor unions, and not including the ten national and international unions that stand automatically suspended since September 5, 1936, show an increase since September 1, 1936, of 445,179 paid and reported members over the average membership for the fiscal year ending August 31, 1936."

The man who does not wear a union label in his hat, uses his head simply for a hat rack.

### STATEMENT OF MR. JOHN L. LEWIS

The brutal massacre of the Chicago steel workers is a blot on the national conscience. They were unarmed. The killing took place on the open prairie, six blocks from the gate of the sacred property of the Republic Steel Company. Six men were killed, a hundred others were shot, gassed and clubbed. Not a single policeman was shot. Those who were injured suffered from the naked hands of men who were fighting for their lives against armed killers.

The nation knows the Chicago police force is corrupt. It is the same force that for years has protected the hoodlum and the thug. It now aids the Republic Steel Company. This company and the police force are guilty of planned murder.

Somewhere in this nation should be a force strong enough to bring these uniformed killers and their co-conspirators to justice. Somewhere in this nation should be a force greater than a steel company. Somewhere in this nation should be a force greater than a steel company. Somewhere in this nation should be enough earnest and honest citizens to compel action by the federal and state authorities.

Can it be true that striking workmen may be shot at will by the very agents of the law? Is the blood of our American workers less valuable than that in Spain for which we weep? Is labor to be protected or is it to be butchered? The answer is important — both to labor and America.

### GOMPERS FORMED PRINCIPLE OF ONE NATIONAL ORGANIZATION

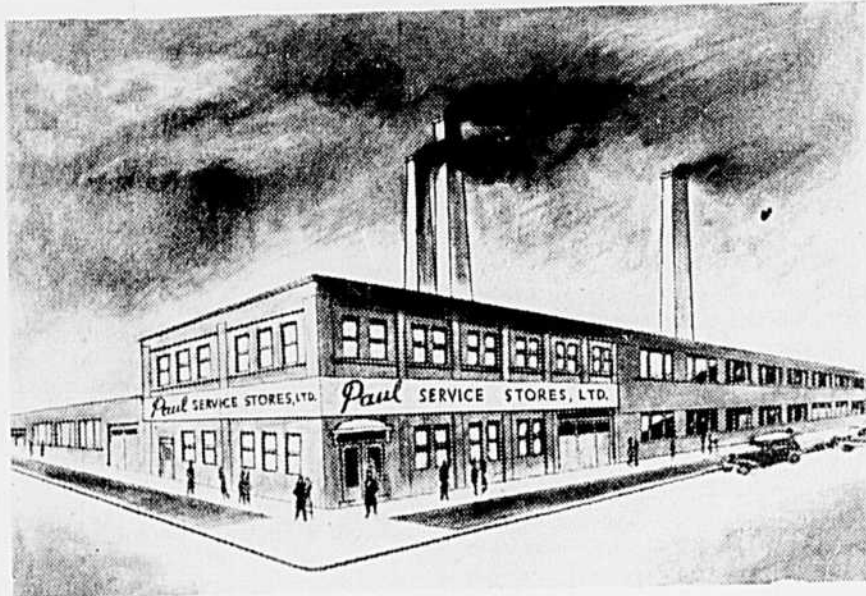
The story of the American Federation of Labor is a story of leadership. Like pioneers of colonial America, union leaders began many decades ago the work of bringing together individual workers so that through united effort they could advance further the frontier of labor, gradually building up better incomes, better working conditions, and creating for the wage earners economic security.

The American Federation of Labor was founded in 1881 by a great leader, Samuel Gompers, who succeeded in translating into reality the idea that there should be one national organization to which all unions should belong. Years of experiment were followed by years of devotion to the planning and development of a labor federation linking all unions together in a common cause. The voices of all wage earners were molded into one voice which alone spoke in the name of millions.

# Beautiful CLEANING

by

## Paul SERVICE STORES LIMITED



Head Office and Plant

1451 BEAUBIEN E. DO. 4871

31 Stores Conveniently located to serve you promptly

- |                     |                       |                     |
|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 3513 Park Ave.      | 301 Beaubien St. E.   | 5108 Decarie Blvd.  |
| 4802 Park Ave.      | 6701 St. Hubert St.   | 5563 Monkland Ave.  |
| 5103 Park Ave.      | 7664 St. Hubert St.   | 5849 Sherbrooke W.  |
| 1085 Bernard St.    |                       | 4812 Verdun Ave.    |
|                     | 1411 St. Denis St.    |                     |
|                     | 1650 Ontario St. E.   | 3879 Wellington St. |
| 4436 St. Lawrence   | 3980 Ontario E.       | 2194 Centre St.     |
| 3680 St. Denis St.  |                       | 62a Notre Dame St.  |
| 4507 St. Denis St.  |                       | Lachine             |
| 1214 Mount Royal E. | 1446 McGill College   |                     |
| 4473 Papineau       | 763 Windsor           | Now Open            |
|                     | 1629 St. Catherine W. |                     |
| 2938 Masson St.     | 2165 St. Catherine W. | 3702 Notre Dame W.  |
| 1451 Beaubien E.    | 4841 Sherbrooke W.    | 6896 St. Denis St.  |

### Labor opposed to Dictatorship

"The real danger to the existing economic system lies not in the recognition of the bargaining rights of labor but in the denial of these", declared P. M. Draper, president of the Trades and Labor Congress of Canada at a meeting held at the Mount-Royal Arena, last Wednesday night, at which over 5,000 persons were present.

Mr. Draper attacked the two bills, Workman's Wages and Fair Wage Act, passed by the last session of the legislature. Both of these acts, he said, empowered the government to decree that a collective labor agreement shall bind equally all employees and employers in a specified area. "I am not aware that there exist such legislation in any other part of the British Commonwealth of Nations", he averred. "These acts give to the government the power to decide whether any organization is a fit body to participate in a labor agreement."

He expressed himself as being very skeptical of the definition of the word "association" as contained in the act. There is another passage in the same paragraph which defines a bona fide organization as "having for its object the study, defence and developments of the social, economic and moral interests of its members with respect for law and constituted authority." The whole purpose of the legislation is undoubtedly to establish control within the Province of labor unions or associations which only the government approves.

"The objective is to supplant international trade unionism in the Province of Quebec and the setting up of Government regimentation parity committees in its stead, whose finding as to hours of work, wages and all other conditions governing employment of workers will be binding."

Mr. Draper continued. "The enactment of these two laws means that Quebec is moving towards the corporate state and this is the first step towards totalitarianism and follows closely the decrees and laws governing Fascist Italy, thereby establishing a political dictator-

ship which all employees and employers will be forced to obey by law."

Labor, as represented by the Trades and Labor Congress had always stood for the preservation of unity, liberty and freedom of speech as fundamental factors in cultural development and social progress. Therefore, "it (Trades and Labor Congress) is opposed to all types of dictatorship no matter under what banner it may attempt to masquerade."

Further, he said, "the International union is broad enough to admit all workers regardless of what race or creed they belonged."

He concluded by urging all members of international unions to work with the construction gang and not with the wrecking crew, to remember that the Trades and Labor Congress was the only organization through whose influence laws favorable to labor had been placed on the statute books of both Dominion and Province.

Mr. Candide Rochefort, M.L.A., whose enthusiastic reception left no doubt as to his popularity gave the audience an outline of what the international trade union movement fought for and has stood for the past 75 years. "Reduction of work hours", stated Mr. Rochefort, higher wages in order to increase purchasing power, the resolve to make machinery the slave of man and not man the slave of machinery, liberty of speech and action, abolition of child labor, old age pensions and many other much needed reforms are what international unionism is striving to secure for the workers".

He expressed his belief that the closed shop was the only way to secure economic peace, and that the government at Quebec should encourage peaceful arbitration not hinder it. Mr. Rochefort declared that every worker in the Province should be organized, into International labor unions, not segregated by religious belief.

In his speech, Mr. Rochefort, to the applause of the audience, said, "the only danger in international unionism lies in

**LE MONDE OUVRIER**  
Rédigé en collaboration  
Le seul journal ouvrier bilingue  
au Canada  
Un médium national pour les ouvriers.  
MARCEL E. FRANCO  
Secrétaire de la rédaction — Secretary  
BEN. DROLET  
Gérant de la circulation — Manager



**The Labor World**  
Canada's Only Labor Bilingual Paper.  
A National Medium for the Workers.  
Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,  
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,  
Montréal.

"SAY IT WITH FLOWERS"  
**RUBIN BROS., LTD.**  
FLORISTS  
ONE STORE ONLY  
475 ST. CATHERINE WEST  
Opposite Princess Theatre  
LA. 2151  
Louis Herman, Pres. Fred Bertrand, Mgr.

GOVERNMENT JOBS. HOW TO  
GET THEM. Be ready for spring  
appointments. Free Booklet. The  
M.C.C. Civil Service Schools,  
Toronto, 10.

The  
**Windsor Hotel**  
ON DOMINION SQUARE  
MONTREAL  
J. Aldéric Raymon Wilfred A. Stead  
Vice-Président Manager

**MONARCH GAS RANGES**  
Made by  
Canadians  
for  
Canadian Homes

**SIMMONS**  
BEDS, SPRINGS, MATTRESSES  
Built for sleep  
Montreal, Toronto, Winnipeg,  
Vancouver

the fact that it is awakening Canadians to the fact that they are being cheated of their economic rights."

The meeting was held under the chairmanship of Raoul Trépanier, president of the Trades and Labor Council. Other speakers were John W. Bruce, Toronto union organizer, Alderman Jos. Schubert, Charlemagne Rodier, K.C., legal adviser of the Trades and Labor Council, Bernard Shane, organizer of the International Ladies Garment Workers Union, A. Duquette, Amalgamated Clothing Workers Organizer and Miss Rose Pesotta, official of the I.L.G.W.U.

The organization committee should be congratulated on its splendid work of making this meeting a memorable evening for the trade union movement.

**NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE**  
Notice is hereby given that Dame Gladys Kathleen Crook, of the City and District of Montreal, in the Province of Quebec, lawful wife of Dermot Timothy O'Sullivan, salesman, of the same place, will apply to the Parliament of Canada, at its next session, for a bill of divorce from her said husband on the ground of adultery and desertion. Dated at Montreal, in the Province of Quebec, this fifth day of April 1937.  
GUSTAVE DUTAUD, K.C.,  
Solicitor for the Applicant,  
Rooms 406-407, 59 St. James St. West,  
Montreal, Que.

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

**IMPERIAL OIL LIMITED**



Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

**PALACE**  
NORMA SHEARER &  
LESLIE HOWARD in  
**Romeo and Juliet**  
with JOHN BARRYMORE

**CAPITOL**  
'They Gave Him A Gun'  
with SPENCER TRACY,  
Gladys George, Franchot Tone  
Added Attraction  
'OH, DOCTOR!'

**PRINCESS THEATRE**  
'Woman Chases Man'  
with MIRIAM HOPKINS and  
JOEL MCCREA  
Added Attraction  
'LET THEM LIVE'  
with Nan Gray and John Howard  
Box Office open at 12.15 p.m.

**PRUE**  
DOMINION TEXTILE CO.  
LIMITED

**J. SYLVIO MATHIEU**  
SERVICE DE TOILETTE  
Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nap-  
pes, Napkins, Serviettes de bar-  
biers, etc., et tout autre article à  
l'usage de la toilette.  
LINGE DE FAMILLE A LA LIVRE  
Buanderie: 1871, rue CARTIER.  
Tél.: AMherst 8566  
Résidence: 3851, rue Dandurand  
Tél.: CLairval 2230

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.  
Made in Canada by  
**Northern Electric**  
Plant and General Offices  
MONTREAL, P. Q.

**DOMINION BRIDGE C**  
Limited  
Head Office : ts at  
LACHIN  
Branch Works:  
Amherst Ottawa Toronto  
Winnipeg Calgary Vancouver